

Communiqué de presse

TNT incite les syndicats patronaux de la Branche à faire perdurer un dialogue social de qualité.

Lyon, mercredi 7 octobre 2009 : Les syndicats de la branche transport revendiquent actuellement une harmonisation des « acquis sociaux », différents selon les secteurs d'activité du transport. TNT se positionne en faveur des négociations conventionnelles avec les partenaires sociaux.

TNT, du fait des dispositions de la convention collective des transports routiers de marchandises et de ses propres accords d'entreprise, bénéficie déjà de nombreuses dispositions que réclament ces syndicats :

- ⇒ **Le 13^{ème} mois** : Les collaborateurs de TNT en France bénéficient tous soit d'un 13^{ème} mois soit d'un bonus.
- ⇒ **La reconnaissance de l'ancienneté** : L'ancienneté de la quasi-totalité des collaborateurs de TNT en France est récompensée par le versement d'une prime et/ou de jours de congés supplémentaires.
- ⇒ **La prise en compte des formations valorisant les métiers** : TNT s'inscrit dans une démarche de valorisation des parcours et de fidélisation des talents en proposant des formations qui permettent aux collaborateurs de monter en compétence et de s'inscrire dans un parcours d'évolution professionnelle au sein de TNT. TNT Express France est d'ailleurs reconnu par le label Investor In People.
- ⇒ **La protection sociale** : Tous les salariés de TNT en France bénéficient aujourd'hui d'une protection sociale et d'une prévoyance.
- ⇒ **Le Congé de Fin d'activité (CFA)** : Le personnel roulant de TNT en France bénéficie du congé de fin d'activité conventionnel.
- ⇒ **L'Institution de Prévoyance d'Inaptitude à la Conduite (IPRIAC)** : Le personnel roulant de TNT en France, titulaire des permis y ouvrant droit, bénéficie déjà de l'IPRIAC.
- ⇒ **La carence maladie pour tous** : Des dispositifs visant à diminuer les effets de la carence maladie pour les collaborateurs de TNT en France sont mis en place au sein des différentes sociétés du groupe TNT.
- ⇒ **Les modifications du temps de travail** : Depuis la mise en place de la réduction du temps de travail, TNT n'a jamais modifié le temps de travail de ces collaborateurs, y compris des conducteurs.

Ces acquis sociaux, qui existent déjà chez TNT, sont le fruit d'un dialogue social permanent au sein de l'entreprise. C'est pour cette raison que TNT incite les syndicats patronaux de la Branche à faire perdurer un dialogue social de qualité en continuant les négociations conventionnelles.

À propos de TNT Express France :

TNT Express France est numéro 1 en France du service aux entreprises, pour le transport express de colis et de documents, et nouvel acteur de la livraison aux particuliers.

La société traite chaque jour 350 000 colis et documents, à destination de l'hexagone et vers plus de 200 pays. Elle propose de nombreuses solutions d'expédition express standards ou services de livraison sur mesure.

TNT Express France s'appuie sur un réseau dense de 120 implantations (plates-formes de distribution, centres de tri et dépôts) et d'une flotte unique de moyens de transports (620 axes routiers et 18 liaisons aériennes au quotidien.)

TNT Express France compte aujourd'hui 5 000 collaborateurs. La société, dont le siège est basé à Lyon, est présidée par Eric Jacquemet. Elle est filiale à 100% du groupe TNT, leader mondial dans les domaines du courrier et de l'express.

Plus d'informations sur : <http://www.tnt.fr/presse>

Pour toute information complémentaire ou demande de visuels :



Amélie BLONDIN

Responsable Communication TNT Express France

Tél. : 04.72.80.79.55

Port. : 06.74.98.36.30

E-mail : amelie.blondin@tnt.fr